

L'ordonnance Claude Joly, Notaire Royal
 de Louisbourg Île Royale fut présentée à S. J. de la Cour
 Le Roy, capitaine de Navire Marchand de ce port en cette
 Ville lequel de plein gré et libre Volonté a par ces
 présentes cédé, remis et laissé par son autorité
 avec promesse de garantir de paisible possession au Sr.
 Louis La Chausse Marchand résidant en cette Ville
 en présent et acceptant d'un Noir ou Nègre
 Nomme Cesar âgé de quinze ans et demi appartenant au Sr.
 Le Roy qui l'a amené cette
 année des Îles de la merique et de l'Inde venir au Sr.
 La Chausse qui luy est contante la Ven et Visité
 Et le jour et Moyennant la somme de Trois
 Cent cinquante livres que led. Sr. Le Roy a
 reconnu et confesse avoir cy devant receu
 dud. Sr. La Chausse a sa satisfaction dont il le
 veut quitte et décharge led. Sr. La Chausse, luy
 Cède tout droit de propriété dud. Nègre pour
 en jouir et en jouir ainsi qu'il avra comme
 de chose aluy appartenant conformément aux
 ord. du Roy rendues a ce sujet ainsi fait

et y est alloué par le Roy le 14 Mars 1685
sousigné après le 14 Novembre Mil six cent

soixante quatre en présence des sieurs Jean Baptiste
Durand et Pierre Gosselin praticiens en cette

Ville témoins requis qui ont signé avec les
parties après lecture faite / Charles Roy

Gosselin Sachonne
Durand Margaret